

FICHE TECHNIQUE 2 : LE PROJET DE SANTÉ EN MSP

Article L. 6323-3 : « Les professionnels médicaux et auxiliaires médicaux exerçant dans une maison de santé élaborent un projet de santé, témoignant d'un exercice coordonné et conforme aux orientations des schémas régionaux mentionnés à l'article L. 1432-2. Tout membre de la maison de santé adhère à ce projet de santé. Celui-ci est transmis pour information à l'agence régionale de santé. »

- FORMALISATION DU TRAVAIL "ENSEMBLE" ET LA COORDINATION EN MSP
- OUTIL FÉDÉRATEUR

Ce document reprend des recommandations de l'ARS, de l'EHESP, du Ministère de la Santé et de la Prévention ainsi que d'AVECSanté Nouvelle-Aquitaine.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Présente un diagnostic préalable des besoins, et s'articule autour d'un projet professionnel et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients.
- Permet de faire la **distinction** entre la structure et un simple regroupement de professionnels de santé en un même lieu.
- **Témoigne** d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé de la structure ou participant à ses activités.
- Seules les structures pluri-professionnelles ayant élaboré un projet de santé validé par l'ARS peuvent bénéficier de **financements** variés (fond FIR, ACI, Appels à projets, etc.);
- Pourquoi on veut travailler ensemble ? qu'est-ce l'on souhaite faire ensemble ?

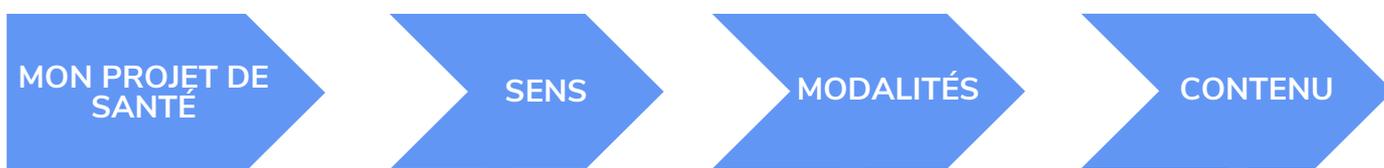
COMMENT ON FAIT ?

1 - DIAGNOSTIC PRÉALABLE DES BESOINS

<p>Les modalités de réalisation du diagnostic au regard de la population</p>	<p>Sur quel territoire va intervenir ma structure ? Quelles est l'offre existante, les caractéristiques en santé et les besoins de la population. <u>Quel est le contexte territorial ?</u> → Préciser les moyens utilisés pour réaliser le diagnostic – outils d'aides : Rezone CPTS, AtlaSanté) : AtlaSanté - Accueil (atlasante.fr) REZONE - Médecins (ameli.fr)</p> <p>→ Le projet de santé s'appuie sur un diagnostic des besoins du territoire et s'inscrit dans les objectifs du projet régional de santé.</p>
<p>Missions et activités du territoire :</p>	<p>Indiquer les missions et activités, en réponse au diagnostic des besoins : soins, prévention, éducation à la santé, formation, information, suivi...</p>

2 - LE PROJET D'ORGANISATION PLURIPROFESSIONNELLE

Le management de la structure	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les professionnels ? médicaux, paramédicaux et, le cas échéant, les médico-sociaux et administratifs qui participent au fonctionnement de la structure. • Sont-ils à temps plein et à temps partiel ? • Y'a-t-il des professionnels qui sont disposés à intervenir ponctuellement ? médecins hospitaliers dans le cadre de consultations avancées, spécialistes, par exemple... • Quelle est la structure juridique de ma structure ?
L'organisation de la pluri-professionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est réalisée la coordination de la structure ? <ul style="list-style-type: none"> ◦ fonction de coordination ◦ dispositif de partage d'information ; ◦ réunions pluriprofessionnelles ; ◦ mise en place d'une formalisation de la coordination des soins autour du patient ; ◦ protocolisation de coopérations interprofessionnelles, etc.
La mise en œuvre du dispositif d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les patients accèdent à leurs informations médicales ? <ul style="list-style-type: none"> ◦ information du patient sur son droit d'accès, ◦ protocole d'archivage des dossiers médicaux, ◦ modalités de conservation des dossiers, etc. • Comment sont partagés les informations de santé ? existence ou non d'un système d'information informatisé.
Le développement professionnel continu - La démarche qualité	<p>Qu'est-ce que la structure met en place pour améliorer la qualité et la gestion des risques ?</p> <p>Exemple : enquêtes de satisfaction auprès des patients.</p>
L'accueil d'étudiant - La recherche	<p>La structure met-elle en place des mesures pour participer à la formation des étudiants dans l'exercice pluri-professionnel ?</p> <p>Exemples : terrains de stage, formateurs, liens avec l'université et les écoles</p> <p>Y'a-t-il des mesures prises pour répondre aux demandes d'hébergement des étudiants et des stagiaires ?</p> <p>Exemples : mise à disposition d'un studio, indemnité...</p>



Pourquoi :

- Pourquoi mettons-nous en œuvre ce regroupement pluriprofessionnel ?
- Pourquoi tel changement est-il envisagé ?

Pour quoi :

La direction du projet, la cible qu'il vise en termes de pratiques, d'organisation du travail et de services rendus aux patients. Vers où voulons nous aller ? Quelles sont les finalités ?

Comment ?

- La façon de faire
- Comment s'y prendre pour mobiliser les professionnels ?
- Comment mettre en place un vrai travail d'équipe ?
- Aller vite ? Prendre son temps ? Décider en petit groupe ?

Quoi ?

- Une feuille de route qui précise pour chaque action :
- Les objectifs
 - Les livrables
 - Le calendrier
 - Les ressources

3 - LE PROJET D'ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE

L'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises pour faciliter l'accès de tous aux soins et, plus particulièrement, des personnes en situation de précarité et des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ; • le cas échéant, les actions de communication mises en place en faveur des usagers pour les informer des possibilités de prise en charge offertes par la structure.
La continuité des soins	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation mise en place pour répondre aux demandes de soins non programmées, en dehors des heures de permanence des soins : <ul style="list-style-type: none"> ◦ amplitude des horaires d'ouverture ◦ possibilité de consultations non programmées • A prévoir également les modalités d'information des patients sur l'organisation mise en place dans le territoire aux heures de permanence des soins ambulatoire. • Puis les modalités de prise en charge du patient par l'ensemble des médecins de la structure, même en cas d'absence de son médecin habituel.
La coopération et la coordination externe	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations de la structure, effectives ou en projet (convention, association, création d'un groupement sanitaire de coopération, d'un pôle de santé, d'un réseau de santé...), avec les partenaires du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ◦ établissements et services sociaux ou médico-sociaux, ◦ structures sanitaires, ◦ associations, etc.
La qualité de la prise en charge	<p>Comment sont recueillies les données médicales permettant d'évaluer la qualité de la prise en charge ?</p> <p>Par exemple : dans le cadre du système d'information mis en place</p>
Les nouveaux services du projet d'organisation de la prise en charge	<p>Ma structure réalise-t-elle des activités innovantes ?</p> <p>Par exemple : l'éducation thérapeutique, la télésurveillance au domicile des patients ;</p> <p>Quelles sont les mesures prises pour faciliter l'accès à des spécialités ou techniques particulières ?</p>

**LE PROJET DE SANTÉ EST
CE QUI DONNE DU SENS
AU TRAVAIL EN ÉQUIPE**

